

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN
Assainissement Non Collectif (ANC)**

CADRE RESERVE AU SERVICE INSTRUCTEUR

Dossier reçu au Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) le :

Dossier reçu en mairie le :

Numéro du permis de construire (le cas échéant) :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

COMMUNE DE :

Date de la demande :

Date du dépôt du permis de construire (si besoin) :

Références cadastrales de la parcelle (lieudit, section, n° parcelle(s)) :

Superficie de la (des) parcelle(s) :

Numéro du dossier ANC :

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

Nom

Tél. :

Prénom

Mail :

Adresse de correspondance :

Adresse du chantier (si différente) :

L'installation se fait dans le cadre : d'un aménagement avec permis de construire

d'un aménagement sans permis de construire

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Destination de l'immeuble : Habitation

Autre (dépôt, atelier, ...)

☞ Dans le cadre d'une habitation, merci de préciser :

➤ le nombre de pièces principales :

(Art. R 111-1-1 : les pièces principales sont les pièces destinées au séjour et au sommeil)

☞ Dans le cadre d'un autre immeuble (atelier, dépôt, ...), merci de préciser le nombre d'utilisateurs des locaux :

CARACTERISTIQUE DU TERRAIN

Une étude du sol a-t-elle été réalisée ? oui non
 Si oui, joindre une copie de l'étude.

Superficie disponible pour l'assainissement : m²

Pente du terrain (sur l'emplacement réservé à l'assainissement) : inférieure à 5%
 moyenne de 5 à 10%
 supérieure à 10%

Le terrain est-il desservi par le réseau d'eau potable ? Oui Non

Présence d'un captage d'eau (forage, puits, mare) sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ? Oui Non

Présence d'un captage d'eau (forage, puits, mare) à au moins 35m de votre assainissement ? Oui Non

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES (plusieurs réponses possibles)

- Rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
- Infiltration sur la parcelle
- Rétention (cuve, mare, ...)
- Autre (préciser)



Le rejet des eaux pluviales dans la filière d'assainissement est strictement interdit.

CARACTERISTIQUE DU PROJET

Joindre à votre demande le plan de masse (échelle 1/250 ou 1/500) sur lequel figurent :

- L'habitation et les autres constructions (piscine, garage, ...)
- La sortie des eaux usées de l'habitation
- Le prétraitement et ses ventilations
- Le traitement
- Le rejet des eaux traitées le cas échéant
- La végétation haute (arbuste, arbre...)
- Les surfaces imperméabilisées (ou allant l'être)
- Les voies de passage
- Le réseau des eaux pluviales
- Le(s) captage(s) d'eau destinée à la consommation humaine
- Les cours d'eau, fossés,...

DOCUMENTS A FOURNIR

- Plan de situation de la parcelle
- Plan de coupe de la filière (recommandé)
- L'étude de sol (si elle existe)
- Descriptif précis de l'ensemble de la filière
- Le présent formulaire
- Plan intérieur des différentes pièces**

ATTENTION : Pour une bonne organisation, vous devez impérativement prévenir le SPANC le plus tôt possible.
 Dans le cas contraire, votre chantier pourrait être retardé.

FILIERE

FILIERE AGREEE

Marque et modèle :

Numéro d'agrément :



Tout système sans numéro d'agrément national est considérée comme un système de traitement primaire classique et doit être complété par un système de traitement secondaire.

FILIERE CLASSIQUE

• **TRAITEMENT PRIMAIRE**

Quel système de prétraitement avez-vous choisi ?

- Fosse toutes eaux ; volume de la fosse ? m³
- Bac dégraisseur ; volume du bac ? litres
- Pré filtre ; volume ? litres
- Autre, précisez :

• **AERATION**

- La ventilation primaire est assurée par la prolongation, au-dessus des locaux, de la colonne de chute des eau usées.
- La ventilation secondaire (extraction des gaz) est assurée par une canalisation d'un diamètre ≥ 100mm au-dessus du faite du toit et équipée d'un extracteur (statique ou éolien). (Arrêté du 6 Mai 1996)

• **REGARDS**

- ☞ Il est conseillé d'installer un regard de visite en amont du système de pré traitement.
- ☞ Les regards de répartition et de bouclage sont obligatoires et doivent être étanches.

• **TRAITEMENT SECONDAIRE**

❖ DISPOSITIFS AVEC DISPERSION DANS LE SOL

Tranchées d'épandage

- Profondeur des tranchées : 40cm ou 30cm
- Largeur des tranchées : 50cm ou 70cm
- Longueur de chaque tranchée :
- Longueur totale des tranchées :

Lit d'épandage à faible profondeur

- Epaisseur du gravier : 40 cm (10+30)
- Longueur du filtre : m
- Largeur du filtre : m

Filtre à sable vertical non drainé

- Epaisseur du sable : 70 cm
- Epaisseur du gravier : 20 cm
- Longueur du filtre : m
- Largeur du filtre : 5 m

❖ DISPOSITIFS AVEC REJET SUPERFICIEL

Filtre à sable vertical drainé

- Epaisseur du sable : 70 cm
- Epaisseur du gravier : 20 cm et 10 cm
- Longueur du filtre :
- Largeur du filtre : 5 m

Autre cas :

❖ DISPOSITIFS SOUMIS A DEROGATION (cas exceptionnels)

Puits d'infiltration (autorisation communale CGCT art.2224-8-III)
Fournir l'étude et l'autorisation.

Fosse d'accumulation : volume m³
Fournir l'autorisation communale correspondante.

• **REJET DES EAUX TRAITEES**

Le rejet des effluents épurés est évacué dans : Une canalisation d'eau pluviale
 Un cours d'eau (son nom)
 Un fossé
 Une parcelle voisine appartenant à un autre propriétaire
 Autre (préciser)

👁 **En cas de rejet chez un tiers, autorisation signée obligatoire.**

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Date et signature du pétitionnaire

PROPOSITION D'AVIS DU SPANC

- Projet conforme à la réglementation en vigueur
 Projet non conforme à la réglementation en vigueur

Date, cachet et signature :

AVIS DU PRESIDENT

- Projet conforme à la réglementation en vigueur
 Projet non conforme à la réglementation en vigueur

Date, cachet et signature :

Guy Billoudet
Conseiller départemental du canton de Replonges
Maire de Feillens